

Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE VOZELLE

le vendredi 13 juin 2025 à 18 heures 30 (Salle de la Mairie)

Présents : Maire : Michel Marien,

Adjoints : Philippe Mondet, Jocelyn Toton

Conseillers : Jean-Pierre Bettiga, Marie-Hélène Bourdier, Gaëlle Fonde, Jacques Parmentier, Aline Tabardin, Frédéric Touzain ; Morgane Laulin

Absents excusés : Simone Beauvoir, Marc Rélot, Catherine Bouchot-David ayant donné pouvoir ; Hervé Ramin

Assistait également à la séance : Nadine Martin, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Morgane Laulin

Ordre du jour :

Point n°1 : Dissolution association foncière

L'Association Foncière d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune a, dans sa délibération du 18 juin 2012, décidé sa dissolution et proposé que :

- les biens immobiliers de l'Association Foncière soient incorporés dans le patrimoine communal
- l'actif et le passif de l'Association Foncière soient attribués à la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ouï l'exposé du maire, accepte à l'unanimité et décide :

- que la parcelle cadastrée ZK 27 soit incorporée au patrimoine communal
- que l'actif et le passif d'un montant de 601,05 euros soient versés à la commune
- de donner tout pouvoir à Monsieur le maire en vue de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'Association Foncière et la reprise de l'actif et du passif.

Point n°2 : Promotion et valorisation des parcours professionnels – bonification d'ancienneté pour les secrétaires généraux de mairie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la possibilité d'octroyer une bonification d'ancienneté facultative aux fonctionnaires exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie, d'une durée comprise entre un et trois mois par période de trois années de service dans ces fonctions.

Cette bonification d'ancienneté facultative est attribuée en tenant compte des critères définis par les Lignes Directrices de Gestion, adoptées après avis du Comité Social Territorial (décret n°2024-827 du 16 juillet 2024).

Vu l'avis favorable émis par le CST le 17 avril 2025, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point n°3 : Tarifs ALSH

Vu la délibération en date du 15 janvier 2010 décidant la mise en place de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement pour les vacances de février, printemps, été et Toussaint,

Propose à l'assemblée

- d'adopter, à compter du 01 septembre 2025 une tarification selon le calcul suivant, avec un seuil plancher et un seuil plafond, fournis par la CAF, soit 801.00€ et 8500,00€ :

$$Q = 1/12 (\text{revenu annuel net du foyer N-2} + \text{prestations familiales}) \times 0.023\%$$

- de fixer à 4.54€ le prix du repas de midi

Plusieurs problèmes ont été constatés avec le prestataire des repas sur ces derniers mois, la vigilance sera donc renforcée sur les mois à venir concernant la qualité et la quantité des repas.

La proposition est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

Point n°4 : Chèque remboursement total énergie

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le chèque de remboursement de total énergie n° 5542120 d'un montant de 2 313,18€.

Point n°5 : Convention de partenariat avec Vichy Communauté pour l'intervention d'une dumiste sur l'année scolaire 2024-2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde la signature pour la convention de partenariat avec Vichy communauté pour l'intervention d'une dumiste sur l'année scolaire 2024-2025.

Point n°6 : Liste des décisions modificatives à la date du 13 juin 2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la liste des décisions modificatives à la date du 13 juin 2025 présentes ci-dessous :

N° DM	Date	Objet	Montant
1	13/06/2025	Ressources propres	
		023 - Virement à la section d'investissement	12 093,00
		60631 - Fournitures d'entretien	-2 358,00
		65561 - Contrib.fonds compens.chrgs terr.(étab.pub.terr.)	265,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	10 000,00
		2113 - Terrains aménagés autres que voirie	1 100,00
		2131 - Bâtiments publics Opération 295	2 555,00
		2131 - Bâtiments publics Opération 361	13 378,00
		2183 - Matériel informatique Opération 364	60,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	17 093,00
		TOTAL DEPENSES	27 093,00
		6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	5 000,00
		73223 - Fds dép des DMTO pour les com de - 5 000 hab	5 000,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	10 000,00
		021 - Virement de la section de fonctionnement	12 093,00
		10226 - Taxe d'aménagement	5 000,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	17 093,00
		TOTAL RECETTES	27 093,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES			27 093,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES			27 093,00

Point n°7 : Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG03

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Allier avec une facturation des visites à l'unité.

Il expose que les modalités de tarification ont évolué afin d'ajuster celle-ci au coût du service, par versement d'une cotisation des structures adhérentes.

Par délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de l'Allier en date du 16 décembre 2024, le taux de cette cotisation a été fixé à 0,20% de la masse salariale (base identique à la cotisation obligatoire de 0,59%).

Une nouvelle convention d'adhésion doit donc être signée entre les deux parties.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Point n°8 : Convention prestataire cantine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conventions signées avec le Gourmet Fiolant pour la fourniture des repas de la cantine scolaire et de l'ALSH.

Il porte à la connaissance de l'assemblée les nouvelles conventions pour l'année scolaire 2025/2026 avec une augmentation du prix des repas comme suit :

- cantine scolaire : repas enfant 4,29€ TTC, repas adulte 5,55€ TTC
- cantine ALSH : repas enfant 4,54€ TTC, repas adulte 5,66€ TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces conventions et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Point n°9 : Prix des repas pour l'année scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de facturation cantine, à la suite de l'augmentation du prix repas, à compter du 1^{er} septembre 2025 et propose :

Jour d'école

- repas enfant : 4,29€ TTC
- repas adulte : 5,55€ TTC

Mercredis et ALSH

- repas enfant : 4,54€ TTC
- repas adulte : 5,66€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ces tarifs à l'unanimité.

Point n°10 : Questions diverses

- Un repas pour les membres du Conseil Municipal se déroulera en septembre, la date est à confirmer.
- A la demande de l'équipe enseignante, un panneau de basket sera installé à l'école pour les classes maternelles et les draisiennes seront révisées.
- Travaux au stade : L'équipe de foot a réalisé une belle saison et monte en D2. Cette montée de division implique des travaux à réaliser au stade pour correspondre aux normes cependant le budget communal ainsi que la fin de mandat ne permet pas d'engager des travaux dès la saison prochaine.
- Convention AEJ : Nous devons faire un choix pour la rentrée scolaire prochaine, à savoir poursuivre pour encore une année le partenariat avec l'AEJ essentiellement basé sur un suivi des démarches administratives et l'utilisation du logiciel Inoé ou cesser le partenariat avec l'AEJ et acquérir le logiciel. Nous sommes actuellement dans l'attente du devis en lien avec l'acquisition du logiciel cependant, sous réserve d'un prix abordable du logiciel, le Conseil Municipal envisage davantage la deuxième option afin que l'équipe de l'ALSH soit totalement autonome.
- Tarifs 12 juillet 2025 : La traditionnelle fête du village se déroulera cette année le samedi 12 juillet 2025. Le programme reste le même que les autres années : repas ; feux d'artifice ; feu de la St Jean ; soirée dansante

Le repas proposé par Kiki et Minou sera Paëlla ; fromage ; tarte à l'abricot.

Les prix envisagés sont :

- 15€ le repas adulte
- 7€ le repas enfant
- 5€ le pichet de vin
- 2€ les canettes de soda et la bière
- 1€ le verre

- L'Espinasse-infos sera à distribuer dès lundi.
- Personnel services techniques :
Monsieur le Maire informe le Conseil sur la situation liée aux congés de maladie de Sylvain

BAUD et Patrick DUMONT.

Sylvain est en arrêt pour plusieurs semaines en attente d'une éventuelle opération.

Patrick DUMONT va être opéré. Il ne reprendra pas avant le mois de septembre et en mi-temps thérapeutique.

Nous avons procédé à deux embauches.

Nous n'avons pas trouvé une personne en capacité de conduire le tracteur pour assurer le fauchage et le broyage

MARC assure le fauchage en attente d'une solution.

Philippe, Marc et Jocelyn accompagnent nos remplaçants afin qu'ils prennent leurs repères.

A cette occasion, nous avons pu constater que l'atelier était très mal rangé, que le matériel n'était pas entretenu et que le stockage des produits et des matériaux était anarchique. Nous pouvons aussi penser que des commandes étaient passées sans en tenir compte des besoins réels.

Un tel laissé aller n'est pas tolérable. Des photos ont été prises. Un rapport sera établi.

Un état des lieux a été effectué, l'atelier réorganisé et les consignes données.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 00.